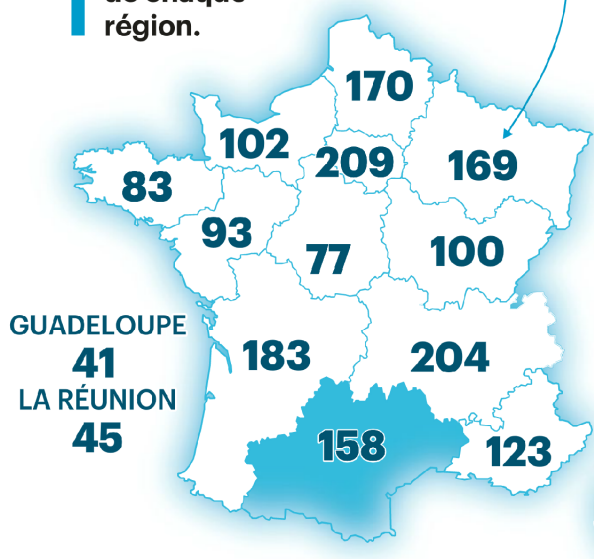


LES RÉGIONALES, COMMENT ÇA MARCHE ?

Les élections qui se tiendront les 6 et 13 décembre désigneront les assemblées des nouvelles régions pour six ans.

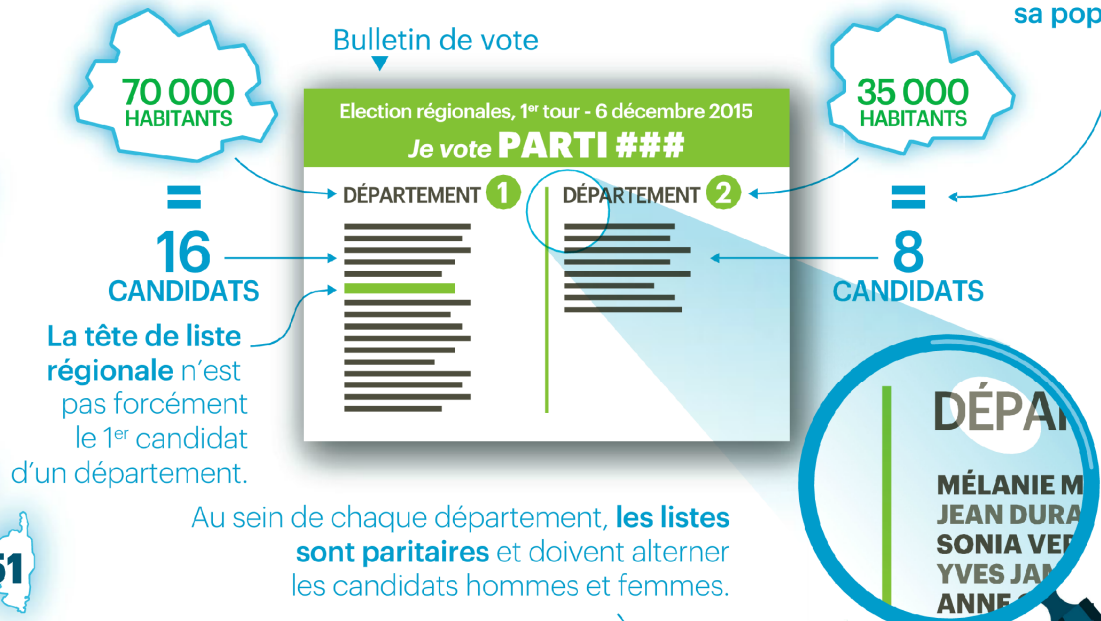
Les élections sont organisées dans les 13 nouvelles régions métropolitaines, en Guadeloupe et à La Réunion. **Le nombre de conseillers régionaux à élire est proportionnel à la population de chaque région.**



1 Des candidats départementaux pour un vote régional

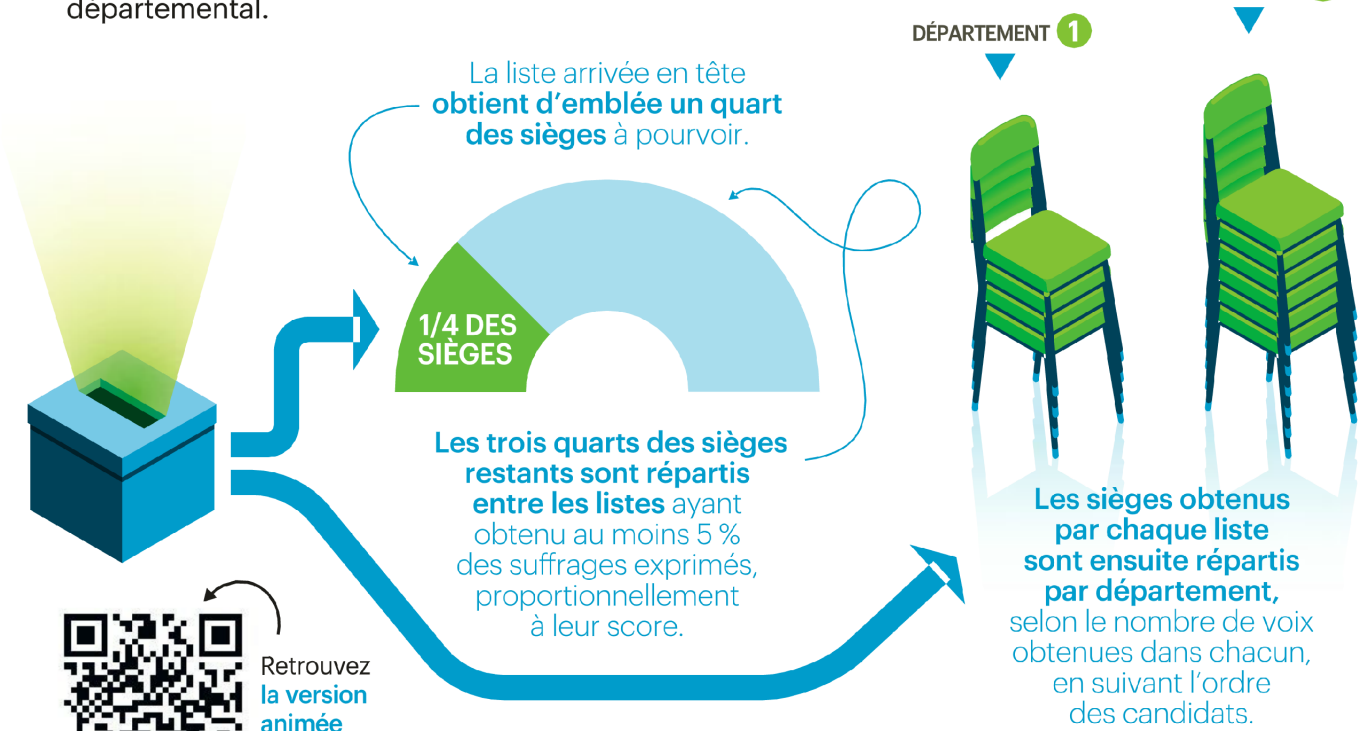
Tous les électeurs d'une région voteront avec les mêmes listes, où les candidats sont classés par département.

Le nombre de candidats pour chaque département est **calculé en fonction de sa population.**



2 Une prime pour la liste arrivée en tête

Les sièges sont répartis entre les différentes listes au niveau régional et, pour chaque liste, au niveau départemental.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Seules les listes ayant obtenu **au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour peuvent se maintenir au second**. Elles sont autorisées à fusionner avec les listes qui ont recueilli au moins 5% des voix.

